

CONVENTION

Etablie entre les soussignés :

Le Collège Jean Monnet

18 route de Jazeneuil

86600 Lusignan

Représenté par le chef d'établissement Monsieur BAUDET

Le Club Vallée de la Vonne Canoë Kayak (VVCK)

Domicilié à : Mairie de Lusignan, 86600 Lusignan

Pratiquant ses activités à : Moulin de Vauchiron, 86600 Lusignan

Représentée par la présidente Madame KOUBAITI-JULIER

Préambule

L'éducation physique et sportive fait partie intégrante du paysage éducatif français. Elle contribue à l'épanouissement de l'individu et à son équilibre. Elle participe au développement de l'élève sur le plan physique, méthodologique et psychologique. Elle donne tout son sens aux valeurs sociales et civiques qui permettent l'éducation de futurs citoyens.

L'éducation physique et sportive responsabilise l'élève et développe le goût de l'activité physique dans le respect des autres participants et autres utilisateurs du milieu de pratique. Elle amène une meilleure connaissance de soi et permet de se situer dans son contexte sportif local dans la perspective de projets individuels ou collectifs hors de l'école. L'éducation physique et sportive permet à tous les élèves, et plus particulièrement aux élèves à besoins spécifiques, de construire de nouvelles connaissances et compétences et de s'intégrer dans la vie sociale.

Parmi les moyens dont dispose l'Education Nationale, la pratique du canoë-kayak en milieu scolaire peut servir de support aux objectifs qu'elle se fixe dans l'enseignement de l'EPS. Le traitement éducatif du canoë-kayak permet d'en faire un levier important de connaissance de l'environnement de pleine nature et d'apprentissage de la sécurité et de la solidarité. Le canoë-kayak trouve aussi sa dimension éducative dans les pratiques sportives mises en place par les associations sportives au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Dans le cadre de la politique de l'enseignement de l'E.P.S. en collège, les signataires s'engagent :

- à favoriser dans le cadre du projet pédagogique d'E.P.S. l'enseignement de contenus disciplinaires associés à la pratique du canoë kayak,
- à favoriser l'accès aux installations sportives permettant la pratique du canoë-kayak en concertation avec le club Vallée de la Vonne Canoë Kayak,
- à favoriser l'organisation et la participation des élèves aux rencontres sportives et aux compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS.

Article 2

Afin d'accompagner les actions retenues au niveau local, le club s'engage à faire connaître et diffuser auprès des enseignants, leurs documents techniques et pédagogiques. Ainsi, les référentiels « Pagaies Couleurs¹ » de la fédération française de canoë-kayak (FFCK) sont des outils à disposition de tous les enseignants : fiches de progression, de situations et d'évaluation, dans les trois domaines de la technique, de la sécurité et de l'environnement.

Article 3

Les enseignants peuvent, autant que de besoin, solliciter des aides techniques ponctuelles auprès des cadres qualifiés du club Vallée de la Vonne Canoë Kayak afin de compléter leur formation technique et pédagogique. L'intervention de cadres auprès des élèves fera l'objet d'un avenant à cette convention pour en fixer les conditions : nombre d'heures, dates et indemnisation de l'intervention. Si aucun cadre du VVCK n'était disponible, des cadres d'autres clubs (comme les Pagayous à Vivonne) ou du Comité Départemental de canoë-kayak de la Vienne (CDCK86) pourraient être sollicités.

Les signataires s'engagent à respecter le cadre réglementaire concernant d'une part la responsabilité pédagogique de l'enseignant face à sa classe, et l'intervention des personnels extérieurs à l'école d'autre part.

Article 4

Le club Vallée de la Vonne Canoë Kayak apportera une aide au collège en prêt de matériels et en équipements (bateaux, pagaies, gilets de sauvetage) contre la somme forfaitaire de 200 € par année scolaire.

Article 5

La présente convention est signée pour une période d'un an puis renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Lusignan le

Avril 2021

Le Principal du collège

La présidente du VVCK

¹ <https://www.ffck.org/formation/pagaies-couleurs/referentiels-pagaies-couleurs/>